

---

## Nachlassverträge Concordats Concordati

No 116 Freitag, 18.06.2004 122. Jahrgang

---

1. *Débitrice*: **Société Immobilière des Rives du Buron (anc. Friderici National SA)**, Route du Molliau, 1131 **Tolochenaz**
2. *Date du sursis concordataire provisoire*: 09.06.2004
3. *Durée du sursis concordataire provisoire*: 2 mois
4. *Commissaire provisoire*: M. Paul Oberholzer p.a. Fiduciaire Burkhalter et Partenaires SA à Pully
5. *Remarques*: Par décision du 9 juin 2004, communiquée le 9 juin 2004, la présidente du Tribunal d'arrondissement de La Côte a accordé à la Société Immobilière des Rives du Buron (anciennement Friderici National SA) Rte du Molliau, 1131 Tolochenaz, un sursis concordataire provisoire de deux mois dès le 9 juin 2004, ordonné la suspension des poursuites, désigné en qualité de commissaire provisoire au sursis M. Paul Oberholzer, p.a. Fiduciaire Burkhalter et Partenaires SA à Pully, et statuera en son audience du jeudi 5 août 2004 à 10 h 45 sur la requête de sursis concordataire déposée par la S.I. des Rives du Buron à Tolochenaz.  
Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation du débiteur.

Tribunal d'Arrondissement de la Côte  
1260 Nyon

(00070089)